

HUILES ESSENTIELLES FRANÇAISES ET AROMATHERAPIE

UNE FILIERE D'EXCELLENCE
À FORT POTENTIEL ECONOMIQUE





EDITO

Les huiles essentielles (HE) ont connu un essor considérable en moins de 10 ans, portées par l'engouement des populations pour les solutions naturelles en matière de santé, beauté et alimentation.

Les huiles essentielles représentent un marché national et mondial dynamique et en croissance. En France, chaque année le secteur de l'aromathérapie progresse de près de 10% et représente un chiffre d'affaire de plus de 200 millions d'euros rien qu'en pharmacie. En 2016, on estimait à environ 14 millions le nombre de flacons d'huiles essentielles pures vendues au détail en France.

La France, forte d'un savoir-faire historique, d'une expertise et de produits de qualité reconnus mondialement, est à la fois une importante terre de production et le principal marché de consommation en Europe. La croissance du marché et l'adhésion profonde et durable des consommateurs font de cette filière française une filière d'avenir qui fait déjà rayonner l'expertise de l'hexagone à travers le monde.



LES HUILES ESSENTIELLES FRANCAISES

Généralités

L'huile essentielle correspond au produit obtenu à partir d'une matière première naturelle d'origine végétale, soit par entraînement à la vapeur d'eau (hydrodistillation), soit par des procédés mécaniques (expression) à partir de l'épicarpe (écorce) de fruits de citrus (agrumes) (*Norme ISO 9235:2013 Matières premières aromatiques naturelles — Vocabulaire*). L'huile essentielle est donc un extrait de plante hautement concentré en molécules volatiles aromatiques et actives.

Les plantes dont sont extraites les huiles essentielles sont parfois issues de la cueillette sauvage mais sont majoritairement issues de cultures. Les producteurs cultivent et distillent une partie de leur récolte en huile essentielle qu'ils revendent à des grossistes, à des industriels ou directement aux consommateurs. Une autre partie des plantes récoltées peut être vendues en brut à des fabricants d'extraits végétaux qui réalisent eux-mêmes la distillation.

Les huiles essentielles trouvent des débouchés dans des secteurs très variés : comme arômes pour l'industrie agro-alimentaire (34.6%), comme parfums et actifs pour les cosmétiques et l'aromathérapie (29.3%), comme parfums pour les détergents et lessives (16.6%), comme substances actives pharmaceutiques (16.1%), mais aussi plus minoritairement comme biocides ou produits phytosanitaires. (*Conférence SIA 2019, FranceAgriMer, données Quimdis 2017*).

Des huiles essentielles issues de cultures françaises

La culture française de Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales (PPAM) est importante et conduit à des divers produits pour de nombreux secteurs d'activité. Les huiles essentielles sont l'un des produits issus des PPAM, et plus précisément des plantes à parfums (lavande, sauge sclarée...).

Organisation de la filière française

La filière PPAM est une filière structurée par le biais d'un réseau de coopératives et groupes de producteurs, une organisation économique (CPPARM) regroupant 16 groupements de producteurs, une interprofession reconnue pour les huiles essentielles de lavande, de lavandin et de sauge sclarée (CIHEF), un réseau technique qui regroupe notamment un Institut technique (Iteipmai) basé à Chemillé (49) avec une station dans le Sud-Est et un centre de recherche régionalisé (CRIEPPAM) situé à Manosque (04). La filière est représentée par de nombreux syndicats dont PPAM de France.

Production et biodiversité

En 2018, on recensait plus de 350 plantes cultivées sur 53 240 ha par 5 287 producteurs, dont 25 620 ha (48,1%) seulement pour la lavande et le lavandin faisant de la France le premier pays producteur de lavandin. Après une première croissance de 10% entre 2015 et 2018, les surfaces en PPAM ont connu une nouvelle évolution de 10% en seulement 1 an pour atteindre 58800 ha en 2019. Les plantes à parfums, qui sont la principale source d'huiles essentielles, représentent 54% des surfaces (32 000 ha). Les 26800 ha restants sont partagés entre plantes aromatiques et médicinales dont sont aussi tirées des huiles essentielles mais qui sont en majorité destinées à être vendues à l'état brut (en frais) ou seulement séchées (*Conférence FranceAgriMer « Production et marchés des huiles essentielles », congrès Aromadays 2020*).

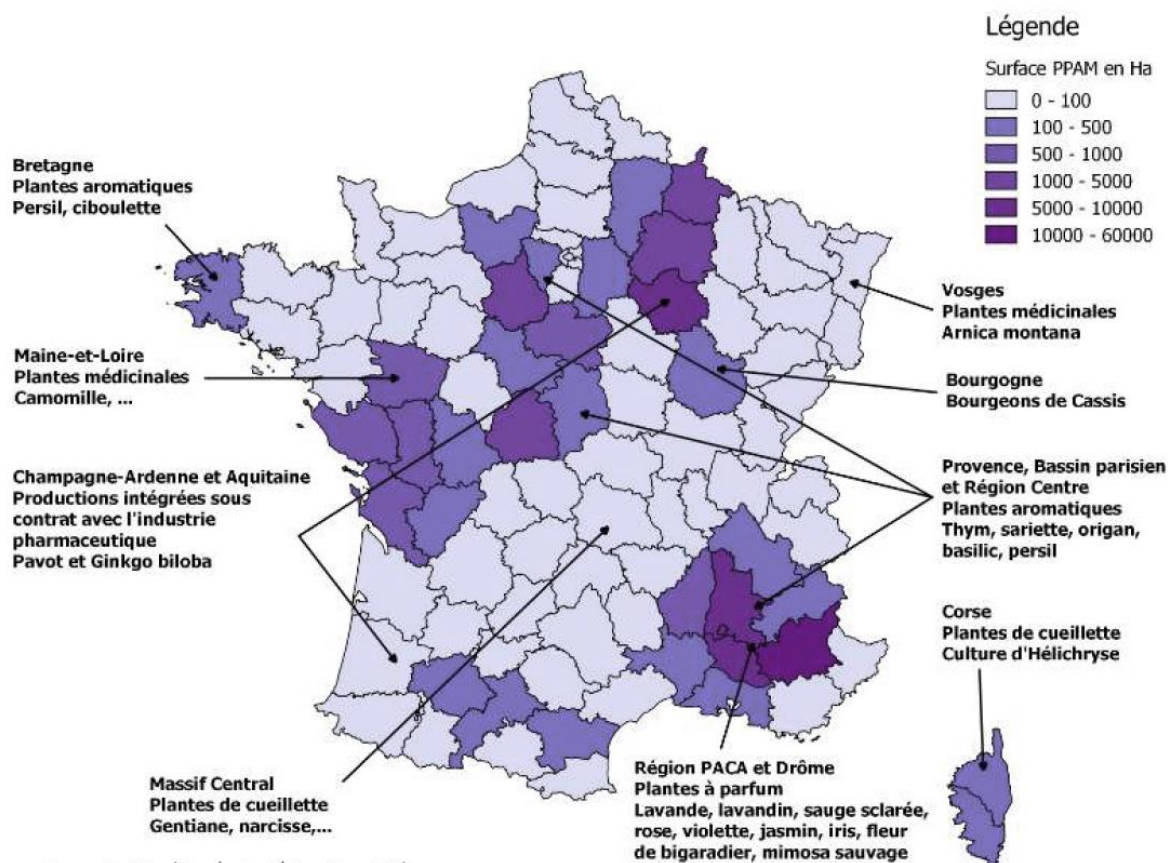
Il s'agit donc d'une des rares filières agricoles française qui connaît un essor. En 25 ans, ce sont non seulement les surfaces qui se sont développées mais également un chiffre d'affaire qui a progressé de 85 %. Cette forte croissance depuis plusieurs années se ressent notamment sur le secteur du Bio avec une hausse des surfaces et du nombre d'exploitations respectivement de + 173 % et + 280 % entre 2008 et 2018. Les surfaces cultivées en agriculture biologique représentent 16,5 % des surfaces totales en PPAM pour 2 846 exploitations et 7 145 ha. C'est 2 fois plus que le taux moyen national de l'agriculture française (*FranceAgriMer, Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, Panorama 2018*).

Au stade de la production, on estime que la filière PPAM génère 150 millions d'euros de chiffre d'affaire (*FranceAgriMer, fiche filière PPAM, édition 2020*).



350 plantes
53 240 ha
5 287 producteurs

Répartition des surfaces PPAM en France métropolitaine par principaux bassins de production en 2018



Source : FranceAgriMer (d'après les déclarations PAC)

Outre les surfaces cultivées, certaines plantes sont également issues de la cueillette de plantes sauvages (lavande, thym, verveine...). Cette activité, difficilement quantifiable à ce jour, peut également donner lieu à des productions d'huiles essentielles.

Le sud-est est le berceau des plantes à parfums (lavande, jasmin, fleur de bigaradier...) tandis qu'au nord et centre du pays les cultures de plantes médicinales (camomille...) et aromatisées (thym, persil...) prédominent.

Les territoires ultra-marins, situés en zones tropicales, subtropicales ou subantarctiques, recèlent près de 80 % de la biodiversité française et 10 % de la biodiversité mondiale, en dépit de surfaces terrestres limitées et souvent insulaires. Cette richesse constitue un

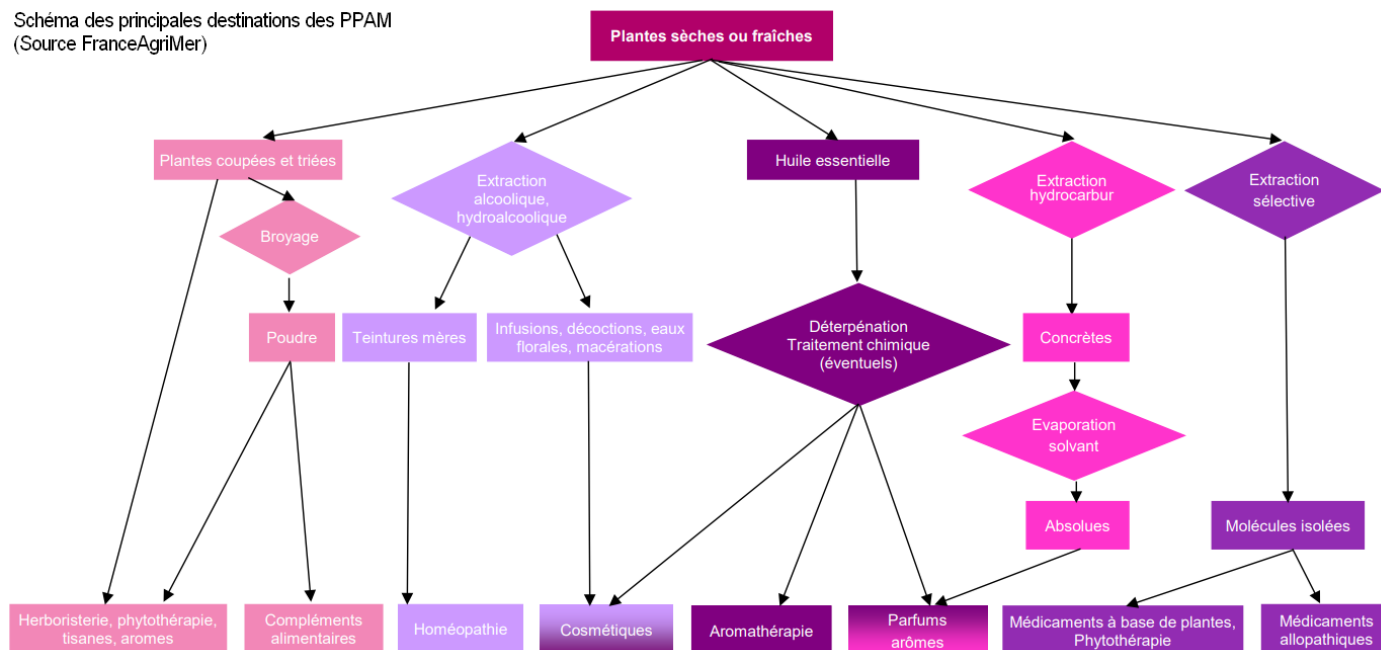
atout important pour la filière française des PPAM et confère également à la France une responsabilité internationale en matière de conservation de la biodiversité (Joël LABBÉ, Rapport d'information au Sénat : Les plantes médicinales et l'herboristerie, 2018).

La filière PPAM est profondément attachée à l'identité des territoires et intrinsèquement liée à la préservation de la biodiversité.

Grâce à cette présence sur l'ensemble du globe, certaines productions françaises ne pourraient être obtenues en métropole : du géranium Bourbon (37 ha) et du vétiver à la Réunion,

du bois d'inde en Guadeloupe, du bois de rose en Guyane, de l'ylang-ylang (207 ha) à Mayotte et du niaouli et bois de santal en Nouvelle Calédonie. (Conférence FranceAgriMer Aromadays 2020, d'après déclarations PAC 2019).

Schéma des principales destinations des PPAM
(Source FranceAgriMer)



Transformations

Les PPAM peuvent subir diverses transformations pour conduire à des produits variés : conditionnées et vendues en frais ou congelées, séchées et vendues en herboristerie, broyées et incorporées dans des compléments alimentaires, extraites avec des solvants hydroalcooliques ou organiques et intégrées à des cosmétiques, médicaments, arômes, parfums... tant de transformations auxquelles s'ajoute la distillation des huiles essentielles.

A ce stade, on estime à 5 milliards d'euros le chiffre d'affaire français des produits transformés (huiles essentielles, extraits hydroalcooliques, poudres...) qui ont une forte valeur ajoutée par rapport aux végétaux bruts.

En valeur, les huiles essentielles représentent près de la moitié des transformations, soit une estimation de 2,5 milliards d'euros (48.6% des transformations de plantes aromatiques en valeur et 41,5% pour les plantes médicinales en 2018) grâce à leurs fortes valeurs ajoutées et ce grâce à plus d'une centaine de distilleries recensées sur le territoire (*Enquête auprès des groupements de producteurs, FranceAgriMer, Marché PPAM Panorama 2018*).



64 Md\$

C'est ce que représentent les matières premières issues des PPAM au niveau mondial avec 35 000 plantes cultivées.

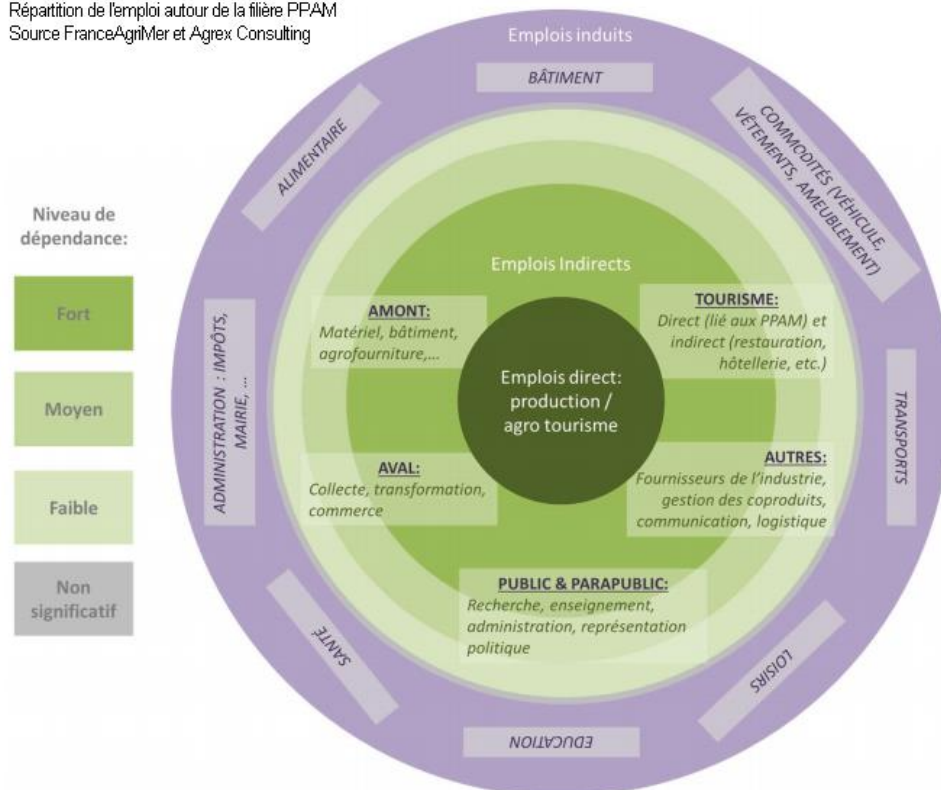
(FranceAgriMer, Panorama PPAM 2016)

Economie, emplois et impact social

Dans une étude publiée en juin 2020, FranceAgriMer estimait à 11 881 les emplois (en équivalents temps pleins) directs, indirects et induits par l'ensemble de la filière PPAM. Un emploi directement lié à la culture ou à la cueillette induit 4,6 emplois indirects et induits (FranceAgriMer, *L'estimation des externalités produites par la filière des PPAM sur des territoires donnés, Juin 2020*).

Dans une étude réalisée en 2006 pour la Région PACA, l'Onippam estimait que les emplois induits étaient attribués pour les trois-quarts à la lavande seule. Ces données englobent la production mais aussi l'activité liée au tourisme qui génère près de 2 milliards d'euros dans le cas de la lavande (*Enjeux territoriaux et développement durable des plantes à parfum et aromatiques provençales, juin 2006, Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales*).

Répartition de l'emploi autour de la filière PPAM
Source FranceAgriMer et Agrex Consulting



D'un point de vue global et national, l'impact social peut être jugé plutôt modeste. Cependant, dans certaines zones de montagne où se trouvent les cultures, l'impact est là très important : les cultures permettent à des zones entières de vivre du revenu de ces productions qui exigent généralement une main d'œuvre importante. En outre, les externalités positives, comme le tourisme ou la production de miel par exemple, assurent l'équilibre économique des régions. L'effet indirect des PPAM est, en outre, plus important que l'effet direct : les activités induites représentant respectivement 67% de l'emploi total et 52% du chiffre d'affaires global (FranceAgriMer, *Analyse des chaînes de valeurs, 2012*).

La richesse végétale des territoires d'outre-mer présente un potentiel considérable pour le développement économique local, encore insuffisamment reconnu et valorisé. Une meilleure valorisation de la ressource végétale serait créatrice d'emplois et permettrait la sortie de la monoculture vers des productions agricoles plus diversifiées, respectueuses de la biodiversité endémique et permettant une utilisation durable des sols, tout en favorisant la biodiversité.

Face à de nombreux pays qui fournissent de plus en plus d'huiles essentielles à des prix, et parfois des qualités, moindres, le challenge réside dans le maintien d'une économie durable.

Le marché français des huiles essentielles

Production

Les huiles essentielles sont des produits à forte valeur ajoutée de part des rendements de distillation toujours très faibles. Il faut souvent plusieurs dizaines ou centaines de kilos de végétal pour produire seulement 1 kilo d'huile essentielle. L'huile essentielle de rose est l'une des plus précieuses avec plus de 4 tonnes de pétales nécessaires à l'obtention d'un seul kilo d'huile essentielle, réservant ainsi cette huile essentielle à des marchés très spécifiques (produits finis à très haute valeur ajoutée tels que la parfumerie et les cosmétiques).

	Surface PPAM (ha)	Quantités d'HE produites (tonnes)
Lavandin	20 500	1470
Lavande	5 224	110
Sauge sclarée	3 079	75
Fenouil	452	16
Thym	547	2
Hélichryse	300	3
Menthes	339	5 (menthe poivrée)
Romarin	112	2
Sauge officinale	25	10
Pin maritime	<i>Hors culture</i>	30
Pin sylvestre	<i>Hors culture</i>	2
Cyprès de Provence	<i>Hors culture</i>	15
Cade	<i>Hors culture</i>	5

Surfaces totales PPAM (non spécifiques à une production d'HE) et estimations des quantités d'HE produites en France en 2017 (données FranceAgriMer).

Dans le monde, en 2015, la production d'huile essentielle s'élevait à 180 000 tonnes dont 1 600 tonnes pour la France. Mondialement, les huiles essentielles les plus produites sont celles d'agrumes (orange : 51 000 tonnes, citron : 3500 tonnes), de menthes (Menthe des champs : 34 000 tonnes, Menthe poivrée : 4000 tonnes, Menthe douce : 2000 tonnes), d'eucalyptus globulus (3000 tonnes), de cèdre (2000 tonnes), et de citronnelle (2000 tonnes). Le lavandin suit avec 1 620 tonnes dont près de 90% est assuré par la France (source : FranceAgriMer, 2019).

La principale huile essentielle française est donc celle de lavandin (plus de 80%). Outre les huiles essentielles issues de cultures (lavande, sauge, fenouil...) des huiles essentielles sont obtenues en quantités importantes via l'élagage ou l'abattage d'arbres, comme les pins ou cyprès, et en quantités moindres via la cueillette. En 2017, les productions locales d'outre-mer (niaouli, ylang-ylang, géranium...) ont représenté 8,6 tonnes d'huiles essentielles exportées vers la métropole.



Import / export

**354
MILLIONS €**

En 2019, la France a importé 8 300 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 354 millions d'euros et ce depuis le monde entier : depuis la Chine, 1^{er} pays exportateur d'eucalyptus ; depuis le Brésil, exportateur majeur d'agrumes et n°1 sur l'orange ; depuis l'Inde pour ses huiles essentielles à fortes valeurs ajoutées (gingembre, curcuma, anis, rose...) ; mais aussi depuis l'Europe (Italie, Espagne), les Etats-Unis ou l'Afrique du nord.

IMPORT

+179% en valeur et

+44% en volume en 10 ans

D'autres importations importantes ont lieu depuis l'Europe, dans des pays de négoce qui ne produisent pas mais qui réexportent, comme la Belgique, le Royaume-Uni ou l'Allemagne. On note aussi une implantation des grands groupes dans plusieurs pays dans le monde entier. Une partie des flux douaniers

correspond donc à des huiles essentielles qui transitent entre les différentes implantations de mêmes groupes avec simplement une étape de conditionnement par exemple (*Conférence : Les échanges au niveau mondial des huiles essentielles, FranceAgriMer, 2019*).

EXPORT

+132% en valeur et

+22% en volume en 10 ans

**377
MILLIONS €**

Les exportations, elles, atteignent en 2019 4 700 tonnes pour 377 millions d'euros. Les États-Unis (100,1 M€ - 60% pour la lavande et le lavandin) et l'Allemagne (38,4 M€) sont les deux premiers clients. Ainsi, la balance commerciale de la France est légèrement excédentaire en valeur et déficitaire en quantité : la France exporte des huiles essentielles de plus fortes valeurs que celles importées.

Les grands acteurs français du secteur sont Mane (CA 2018 : 490 M€), Robertet (CA 2018 : 246 M€) et Reynaud (CA 2018 : 73 M€). Des groupes étrangers sont aussi présents en France au travers de leurs filiales ou grâce au

rachat de sociétés, comme Givaudan (Suisse, CA 2018 : 5 133 M€), Firmenich (Suisse, CA 2018 : 3 437 M€) ou IFF (USA, CA 2018 : 4 365 M€) (*www.societe.com, 2020*).

Utilisations et opportunités de développement

Les huiles essentielles sont aujourd’hui couramment utilisées en parfumerie, détergence et cosmétique mais d’autres axes sont encore peu ou non utilisés à ce jour.

Des opportunités de développement existent avec une balance bénéfices/risques/économie financière/préservation de l’écosystème assez unique :

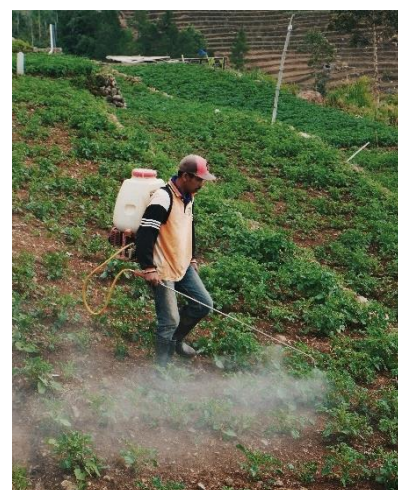


Dans le secteur de l'élevage :

Plus de 50% des éleveurs bio utilisent des produits alternatifs de phyto-aromathérapie, en préventif ou curatif, ce chiffre dépasse même les 70% pour les éleveurs de poulets bio. Cependant, ces pratiques alternatives sont illégales au regard de la réglementation actuelle qui ne reconnaît pas cet usage des huiles essentielles. Pourtant utiles comme alternatives aux antibiotiques, pour lutter contre l’antibiorésistance et pour favoriser la résistance et santé des troupeaux, les huiles essentielles ne sont pas encore reconnues dans ce domaine. Le principal frein rencontré est essentiellement d’ordre réglementaire et financier (coût du dossier d’autorisation de mise sur le marché des médicaments réglementaires). (*Favoriser l’usage des plantes en élevage, ITAB, 2017*).

Dans le secteur de l'agriculture :

Pourtant très intéressantes en substitution des produits phytopharmaceutiques chimiques, seules 3 huiles essentielles sont aujourd’hui autorisées en agriculture : l’orange douce comme insecticide, la menthe comme antigerminatif et le clou de girofle comme fongicide. Des études ont par exemple montré l’efficacité des huiles essentielles de girofle et d’origan sur le mildiou de la pomme de terre avec une efficacité proche de celle du cuivre. Comme dans le secteur de l’élevage, les enquêtes de terrain ont montré de nombreux usages empiriques et illégaux des huiles essentielles dans les exploitations agricoles pour la protection des cultures. Il est nécessaire de continuer à mener des études qui permettraient de mettre en évidence tout le potentiel des huiles essentielles dans ce secteur et qui mèneraient à de nouvelles homologations de substances. A nouveau, le principal frein est d’ordre règlementaire mais aussi financier (*Conférence : Application potentielle des huiles essentielles en agriculture, ITAB, 2018*).



Dans le secteur de la santé :

71% des plus de 50 ans utilisent au moins trois médicaments chaque jour, le chiffre passe à quatre pour 86% des 75-84 ans. L’automédication est pratiquée par six personnes sur dix (*Enquête « Perception de la consommation des médicaments par les seniors », LEEM, 2015*). Bien que la médecine traditionnelle soit indispensable en cas d’urgence ou maladie grave, l’utilisation de certains médicaments, comme les antidouleurs, antibiotiques, vasoconstricteurs ou psychotropes, pourrait être réduite au profit d’une médecine plus douce impliquant les huiles essentielles. La diminution de la consommation de médicaments pourrait favoriser la diminution des hospitalisations suite aux erreurs médicamenteuses ainsi que la baisse des dépenses de remboursement.



Focus sur la lavande et le lavandin

Les cultures de lavande et de lavandin sont les plus importantes en France, avec respectivement 5 120 ha et 20 500 ha pour 1 593 producteurs en 2018. Ces surfaces sont en constante augmentation depuis 2014 (+ 29 %), de même que le nombre de producteurs (+ 15 % entre 2014 et 2018). Ces cultures se localisent principalement dans le Sud-Est de la France et notamment sur 3 départements : Alpes-de-Haute-Provence (11 456 ha), Drôme (6 840 ha) et Vaucluse (5 575 ha).

Elles conduisent aux plus gros tonnages d'huiles essentielles produites en France :

La France est le premier pays producteur de lavandin au monde

138 tonnes d'huile essentielle de lavande et 1 470 tonnes de lavandin. La production d'huile essentielle de lavande a plus que doublé entre 2014 et 2018 (63 à 138 tonnes). Sur la même période, la production d'huile essentielle de lavandin a augmenté de près de 20% (*Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, Panorama 2018, FranceAgriMer, 2020*).

La lavande fine de Haute-Provence bénéficie d'une AOP (Appellation d'Origine Protégée), gage de qualité et de renommée. L'AOP concerne environ 10 % de la production de lavande française (10.4 tonnes en 2019) (*Bulletin L'essentiel n°99, CRIEPPAM, janvier 2020*).

La lavande en fleur attire chaque année des milliers de touristes

La culture de la lavande permet de valoriser des terrains pauvres et caillouteux des zones de montagnes sèches méditerranéennes sur lesquels d'autres cultures seraient très difficiles à développer compte tenu de l'altitude et de l'aridité du climat. La lavande contribue réellement à maintenir une activité économique dans des secteurs ruraux de montagne jouant un rôle déterminant dans l'aménagement du territoire.

Ces productions d'excellence portent l'image de Haute-Provence, berceau de la production, dans le monde entier et contribue au maintien de l'emploi en zones rurales et à leur attractivité touristique.

La production de lavande, est à la base, directement ou indirectement, de nombreuses activités économiques : agricoles avec le miel de lavande (environ 15 à 20 millions d'euros sur la région), industrielles ou artisanales avec la parfumerie et les cosmétiques principalement (plusieurs centaines de millions d'euros), touristiques et culturelles (près de 2 milliards d'euros) (*Production et marchés des huiles essentielles de lavande et lavandin, FranceAgriMer, 2013*).



L'AROMATHERAPIE

Généralités

Selon la définition la plus large, l'aromathérapie est l'usage des huiles essentielles pour la santé et le bien-être. La tradition et l'expérience de générations d'utilisateurs et de prescripteurs ont forgé les choix empiriques des traitements, leur validation, les doses actives, celles toxiques, les contre-indications... Les mêmes générations d'utilisateurs plébiscitent leurs usages, non pas au nom d'une naturalité à la mode, mais simplement du fait de résultats positifs, concrets, mesurables, sur leur santé et leur bien-être.

Les produits d'aromathérapie regroupent les huiles essentielles unitaires pures, mais aussi des produits dérivés incorporant des huiles essentielles, vendus le plus souvent comme compléments alimentaires, cosmétiques ou parfums d'ambiance.

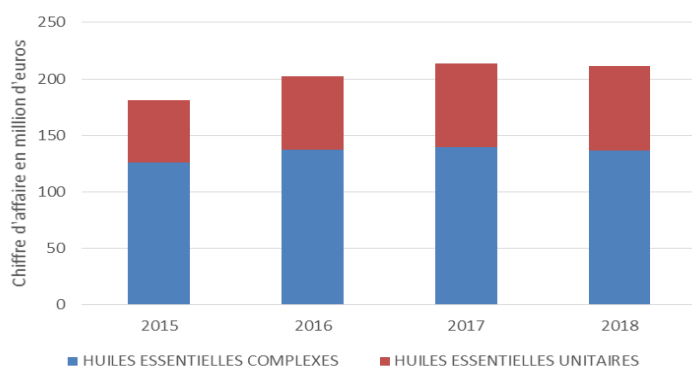
Depuis 25 ans, on note une large augmentation des recherches scientifiques sur les huiles essentielles, tant d'un point de vue des compositions que des propriétés et bienfaits pour le bien-être et la santé. On recense sur le principal moteur de recherche de données bibliographiques, PubMed, plus de 24 000 publications sur les huiles essentielles. Ce sont les propriétés de relaxation, antibactériennes et antivirales qui sont les plus étudiées (*PubMed, Aout 2020*).

Marché de l’Aromathérapie

Le marché mondial des huiles essentielles était estimé entre 7 et 8 Mrd \$ US en 2018 (soit entre 6 et 7 Mrd €) avec des prévisions à l’augmentation sur les prochaines années (*Global Market Insight, Fortune Bussiness Insight*). Le marché mondial de l’aromathérapie quant à lui était estimé à 3,5 Mrd \$ US (3 Mrd €) (*Future Market Insights, 2019*). La moitié des recettes du marché des huiles essentielles en 2019 sont donc liées à une utilisation en aromathérapie.

Le marché de la pharmacie

En France, les seules données disponibles sur le marché de l’Aromathérapie portent sur les ventes en pharmacie/parapharmacie, lieu privilégié par les consommateurs pour l’achat de leurs huiles essentielles. Bien que ne représentant qu’une partie du marché global, le marché de la pharmacie représente plus de 200 millions d’euros en 2019 et permet de suivre les tendances (*Conférence FranceAgriMer, Congrès Aromadays 2020*).



Evolution des ventes de produits d’Aromathérapie en pharmacie

Le marché se partage entre les huiles essentielles unitaires, flacons d’huiles essentielles pures, et les complexes d’huiles essentielles, tels que des sirops maux de gorges, des sprays assainissants pour l’atmosphère, des baumes de massages pour soulager les articulations, des sprays, roll-on pour réduire les maux de transport... un marché détenu par plusieurs laboratoires dont les cinq principaux sont Arkopharma, Naturactive, Omega pharma, Pranarôm et PuresSENTIEL.

Avec un volume de ventes en pharmacie avoisinant les 136 M€ en 2018, les complexes d’huiles essentielles génèrent davantage que les huiles essentielles unitaires. Alors que les complexes représentaient seulement 73 millions € en 2012, le marché a connu une croissance très importante de +86 % en 6 ans seulement (*Source Open Health en pharmacies et parapharmacies*).

En 2017, 72 628 litres d’huiles essentielles se sont vendus en pharmacie sous format unitaire, soit environ 8 millions d’unités. En 6 ans, on observe une augmentation de 45 % des volumes vendus et une augmentation de 112% du chiffre d’affaires qui est passé de 35,3 à 75 M€ entre 2012 et 2018. La part du HE bio était de 42 % en 2017 pour une valeur de 24,4 millions €.

Les huiles essentielles les plus vendues sont celles de lavande fine, arbre à thé et eucalyptus, avec des volumes supérieurs à 10 000 L pour 2018, viennent ensuite le ravintsara, la gaulthérie et la menthe poivrée avec des ventes comprises entre 5 000 et 7 000 L. Les produits d’aromathérapie qui ciblent particulièrement la sphère ORL, les muscles et les articulations, ainsi que les sprays assainissants sont les plus prisés.

Une situation réglementaire complexe et problématique

Ce marché, pourtant en croissance et plein d’avenir, subit en réalité différentes pressions réglementaires.

Parce qu’aujourd’hui aucune réglementation n’est spécifiquement adaptée aux huiles essentielles, elles peuvent être régies par divers règlements, notamment les règlements des cosmétiques, des compléments alimentaires ou des arômes en ce qui concerne les huiles essentielles unitaires. Intégrées à des formulations, on trouvera également sur le marché des médicaments ou des biocides à base d’huiles essentielles.

Ces multiples réglementations induisent une situation complexe et problématique tant pour les administrations de contrôle, que pour les acteurs du marché mais surtout pour les consommateurs qui se trouvent parfois privés d’informations. En effet, en pratique certaines huiles essentielles peuvent être aussi bien utilisées sur la peau, que par voie orale ou en diffusion. Cependant, la réglementation impose le choix d’une seule catégorie de produit et limite la mention de conseils et précautions d’emploi à ce seul usage. Aussi, bien que de nombreuses propriétés soient reconnues de par les usages traditionnels mais aussi prouvées scientifiquement, les bienfaits des huiles essentielles ne peuvent être revendiqués par les laboratoires en dehors du cadre des médicaments.

Des incohérences subsistent entre ces multiples réglementations segmentées et les usages traditionnels réellement pratiqués. Un statut réglementaire spécifique et adapté aux produits d’Aromathérapies apparaît comme nécessaire pour assurer le futur de la filière, avec comme prérequis un soutien des pouvoirs publics et des politiques.

Le point de vue des consommateurs

Deux enquêtes consommateurs récentes ont permis d’affiner la vision de la population générale sur l’Aromathérapie et les habitudes de consommation des utilisateurs expérimentés (*Etude du Consortium HE sur des consommateurs d’aromathérapie (27532 clients de 5 sociétés : Aroma-Zone, Ladrôme Laboratoire, Léa Nature, Naturactive et Puresentiel – juillet à décembre 2019) ; étude quantitative Harris Interactive sur un panel représentatif de la population française (1101 personnes - octobre 2020)*).

50%

des français ont déjà utilisé des produits d’aromathérapie
(étude Harris Interactive)

Les français ayant déjà consommé des produits d’aromathérapie les considérant comme efficaces, pratiques et liés à moment de plaisir favorisant le bien-être. Les huiles essentielles attirent des consommateurs de tous âges dont une grande majorité de femmes. Les jeunes (25-34 ans) sont d’importants consommateurs pour qui l’aromathérapie s’inscrit dans une tendance plus globale de recherche d’alternatives naturelles. La pharmacie/parapharmacie est le circuit de distribution privilégié, suivi d’internet et des magasins bios.

La satisfaction est unanime parmi les consommateurs expérimentés : 99% des consommateurs sont satisfaits de l’usage qu’ils font des huiles essentielles et les recommanderaient à leur entourage. Un quart d’entre eux les utilisent même tous les jours, principalement pour des problèmes musculaires et articulaires (soins du sportif mais aussi douleurs liées à l’âge), le stress, le sommeil ou bien la sphère ORL

QUI SOMMES-NOUS ?



PPAM de France est le syndicat national de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Il se compose de trois sections représentatives des exploitants agricoles, des coopératives/sociétés de première mise en marché et de transformateurs (distillateurs). Cette union de professionnels permet d'agir de manière concrète sur les sujets majeurs qui préoccupent la filière. Aujourd'hui le syndicat est engagé sur de nombreux dossiers réglementaires tels que les alcaloïdes pyrrolizidiniques, les perturbateurs endocriniens, les CMR, l'aromathérapie, la défense de l'agriculture et des produits agricoles, etc. Depuis 2020, outre son activité syndicale, PPAM de France supervise le projet de création d'interprofession PPAM qui va permettre d'accroître la visibilité de la filière



Le Consortium HE s'est constitué en novembre 2017 avec les principaux acteurs du marché français de l'Aromathérapie pour accompagner sa croissance et ses enjeux. Ce sont aujourd'hui 12 entreprises et une organisation interprofessionnelle associés dans l'objectif commun de répondre aux défis de cette filière d'avenir avec 3 objectifs : être une source d'information, assurer la sécurité du consommateur et promouvoir l'émergence d'un nouveau statut réglementaire.

Arkopharma, Aroma-Zone, Florame, Laboratoires Gilbert, Ladrôme Laboratoire, Léa Nature, Omega Pharma, Payan Bertrand, Pierre Fabre – Naturactive, Pranarôm, Laboratoire PuresSENTIEL et Weleda

www.ppamdefrance.com
contact@ppamdefrance.com

www.consortium-he.org
contact@consortium-he.org